



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

A Précigné, le 10 juillet 2023

6 AGENTS RECENSEURS (H/F)

Poste à pourvoir à compter de jeudi 18 janvier 2024

Missions / conditions d'exercice

Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France. Il a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, il a lieu tous les 5 ans et concerne toute la population

Ainsi, la Ville de Précigné recrute 6 AGENTS RECENSEURS (H/F) pour la réalisation des enquêtes dans le cadre du recensement de la population, s'étalant sur la période du jeudi 18 janvier 2024 au samedi 24 février 2024 inclus.

Placé sous la responsabilité du coordonnateur communal, l'agent recenseur se voit attribuer un secteur de collecte d'environ 300 logements.

MISSIONS :

1. Vous effectuez la tournée de reconnaissance des adresses de votre secteur :
 - * Vous déposez un courrier d'information dans les boîtes aux lettres ;
 - * Vous identifiez toutes difficultés de repérage ;
 - * Vous complétez la liste d'adresses ;
 - * Vous faites valider les modifications par le coordonnateur communal.
2. Vous collectez les informations auprès des habitants, les récupérez et procédez à la vérification.
3. Vous remettez les questionnaires aux habitants et leur expliquez, si nécessaire, les objectifs et l'utilité du recensement :
 - * Vous déterminez la catégorie de chaque logement ;
 - * Pour les résidences principales, vous déterminez le mode de réponse choisi par les habitants (internet ou papier) ;
 - * Selon le cas, vous fixez un rendez-vous pour récupérer les documents remplis et procédez à leur vérification.
4. Vous tenez à jour le carnet de tournée et rencontrez régulièrement votre responsable. Vous participez au travail de collationnement des résultats.
5. Vous retournez les questionnaires au coordonnateur communal, après les visites.

Profils recherchés

- Être disponible sur l'ensemble de la période du recensement du 18 janvier 2024 au 24 février 2024.
- Suivre obligatoirement une journée de formation.
- Être à l'aise dans les contacts avec la population, allier la courtoisie et la diplomatie à la capacité de convaincre ou de rassurer.
- Comprendre les concepts et les règles contenus dans le manuel.
- Respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données, vous saurez vous montrer ordonné, méthodique, rigoureux et tenace.
- Disponibilité, adaptabilité, autonomie, rigueur.
- Sens du service public et des relations humaines.
- Maîtrise de l'outil informatique, disposer d'un smartphone
- Être mobile

HORAIRES DE TRAVAIL :

- Travail de journée.
- Être disponible certains soirs, entre 18 heures et 20 heures et certains samedis, pour arriver à joindre l'ensemble de la population.
- Votre disponibilité est requise dès la 1ère quinzaine de janvier 2024.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET DE REMUNERATION :

- Emploi vacataire - contractuel.
- Rémunération au forfait (estimation à 900 € net), indemnité fixe de formation de 30 € brut (sf délibération 2023-043)

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation et C.V) au plus tard le lundi 4 septembre 2023, délai de rigueur à : MAIRIE – M Le Maire - 2 place St Pierre - 72300 PRECIGNE